

titutions de son pays, fidèle au sénat et à Cicéron, le danger lui apparaissait immense. Il arrive à marches forcées, *magnis itineribus* (Cicer., epist. ad famil. l. IX, epist. 9) sur les rives du Rhône et le franchit, *Rhodanum trajeci*. (Eod.)

PLANCUS A VIENNE.

Plancus, avant d'arriver au Rhône, avait eu le soin d'envoyer, par un chemin plus court, une avant-garde de mille hommes de cavalerie à Vienne. *Viennam equites mille via breviora prœmissi*. (Eod.) Il suit cette avant-garde, il marche vers l'Italie.

Mais, document qui a échappé aux soins de ceux qui ont fait l'extrait de cette lettre (Champollion, p. 10), un grand péril le préoccupe, il craint que Lépide ne fasse défection et ne l'arrête à l'entrée des Alpes, aux rives de l'Eygues.

Lépide, au confluent du Rhône et de la Durance, peut, en effet, remonter le Rhône et fermer l'entrée de l'Italie qui s'ouvre aux Pyles, en amont de Nyons, à travers le pays des Voconces.

Aussi, Plancus écrit-il à Cicéron : « Si Lépide ne m'arrête pas, tu seras content de ma célérité, *ipse, si a Lepido non impediatur, celeritate satisfaciam*. Mais s'il arrive, au contraire, qu'il s'oppose à ma marche, *si autem itinere meo se opposuerit*, je prendrai conseil des circonstances, *ad tempus consilium capiam*. »

« Après avoir passé le Rhône, *cum Rhodanum copias trajecissem*, dit Plancus dans une seconde lettre, et lorsque déjà j'avais envoyé en avant mon frère à la tête de 3000 hommes de cavalerie, j'ai appris en route que Brutus et Modène étaient dégagés. J'ai rappelé ma cavalerie et je me suis arrêté dans le pays des Allobroges, *ipse in Allobrogibus constitui*. (Eod., epist. II). »

Le danger semblait conjuré, il était inutile de passer les